

Monsieur Jean-Claude GUIBAL
Maire de Menton
17, rue de la République – BP 69
06502 MENTON CEDEX

Nice, le 18 MARS 2019

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous communiquer le dossier relatif à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable.

Nous avons bien pris note des précisions apportées dans le règlement notamment sur la définition de l'emprise au sol, de l'ajustement du plan masse du projet Rosmarino ainsi que les évolutions concernant les servitudes d'urbanisme.

Plus particulièrement, nous saluons les modifications apportées pour la zone UZ sur les CINASPIC et sur les arbres existants à préserver. Ces deux points offriront plus de souplesse au niveau réglementaire pour les acteurs économiques concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO

DIRECTION APPUI AUX ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR - Quentin VIANNES
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr Téléphone 04.93.13.75.22
Email : quentin.viannes@cote-azur.cci.fr Téléphone 04.93.13.73.46
Réf. n° 1403A5-8148R

PMU X